



Réseau thématique soutenu par le FRQS

**APPEL DE PROPOSITIONS
PROGRAMME 4.2.1 OPPQ-REPAR 2024-2025
LETTRE D'INTENTION**

Date limite de soumission : 22 janvier 2024 à 8 h

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du « *Programme de partenariat OPPQ-REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des technologues en physiothérapie œuvrant en milieu clinique (« personnes collaboratrices-cliniciennes ») et qui sont appuyé(e)s par des personnes membres régulières du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les personnes candidates sont associées. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'une personne clinicienne d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, elle doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou d'un projet corolaire à ceux déjà réalisés par la personne chercheuse ou l'équipe de recherche qui la soutient ou l'accueille. La personne candidate devra confirmer qu'elle maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'elle aura pendant toute la durée du projet et indiquer comment son projet s'intègre dans sa pratique ou dans les milieux cliniques. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des personnes collaboratrices qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet, réalisé en équipe, a un potentiel de retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de trois ans et le fait pour la personne candidate d'avoir une expérience en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la [mission du REPAR](#) et s'inscrire dans une des priorités du REPAR suivantes : 1) Accès inclusif aux soins et services en adaptation-réadaptation ; 2) Prévention, dépistage, évaluations et interventions innovantes ; 3) Environnements sociaux et physiques inclusifs.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans le cadre de ce partenariat entre l'OPPQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(ne)s (physiothérapeutes et technologues en



Réseau thématique soutenu par le FRQS

- physiothérapie) et chercheur(-euse)s dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Permettre la réalisation de projets de recherche clinique de plus grande envergure en combinant les montants provenant de l'OPPQ et du REPAR ;
 3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche liées à la pratique et aux enjeux cliniques actuels des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie.
 4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité sera rejetée et ne sera donc pas évaluée.

Critères concernant la personne candidate (demandeuse principale) :

1. Être membre régulier(-ière) de l'OPPQ ;
2. Être membre associé(e) ou étudiant(e) du REPAR (excluant le niveau postdoctoral)¹ ;
3. Avoir une version à jour de son CV dans son profil de membre du REPAR. Son CV doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre. Son CV doit témoigner de tous les critères d'admissibilité.
4. Ne pas détenir simultanément comme personne demandeuse principale une autre subvention de ce programme ;
5. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande) ;
6. Dans le cadre de ce concours, la personne candidate (physiothérapeute ou technologue en physiothérapie) peut soumettre une seule demande en tant que personne demandeuse principale au programme de bourses et de subventions de l'OPPQ, toutes catégories confondues : bourses de l'OPPQ, subventions de l'OPPQ et subventions en partenariat OPPQ-REPAR. Également, la personne candidate et

¹ Si la ou le physiothérapeute ou la ou le technologue en physiothérapie n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite avant le 15 décembre 2023.

Réseau thématique soutenu par le FRQS

les personnes codemandeuses peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours.

Critères concernant l'équipe de recherche et le projet proposé² :

1. La personne identifiée comme demandeuse principale doit être une personne clinicienne ;
2. Le rôle prépondérant de la personne candidate dans la réalisation du projet doit être bien établi ;
3. L'équipe de recherche doit comporter au moins une personne membre régulière (chercheuse ou chercheur) du REPAR qui assure un soutien scientifique tout au long du projet et qui agit comme mentor de la personne candidate ;
4. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'une personne clinicienne ou d'un groupe de personnes cliniciennes appuyé par une ou des personnes chercheuses du REPAR. Le rôle de chaque membre de l'équipe de recherche (personnes cliniciennes, chercheuses, ou autre) doit répondre à cette attente et il doit être significatif pour la réalisation du projet. L'expertise des membres de l'équipe doit compléter celle de la personne candidate et celle des autres membres de l'équipe.
5. Bien que certains liens puissent exister entre le projet proposé et d'autres projets des membres de l'équipe, le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel (subvention ou bourse) ; ce n'est ni un renouvellement ni une continuation de projets en cours d'une ou plusieurs personnes membres de l'équipe de recherche. **La demande sera rejetée si la différence entre le projet proposé et d'autres projets liés (des membres de l'équipe), incluant le financement, n'est pas explicitement détaillée.**
6. Aucune autre subvention ou bourse n'a été obtenue pour le même projet ou pour tout autre projet corolaire. Il est possible que des fonds provenant d'autres sources soient prévus pour une bourse ou une rémunération salariale de la personne candidate. Toutefois, ces fonds additionnels ne devront pas dépasser 20 000 \$.
7. Le milieu clinique, dans lequel le projet proposé sera réalisé, s'engage à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet pour modifier la pratique clinique.
8. Les lettres suivantes doivent accompagner la demande :
 - 8.1. Lettre de la personne candidate, demandeuse principale (max. deux [2] pages) qui devra être signée par la personne qui l'emploie et qui précise :
 - L'implication de la personne candidate dans la réalisation du projet ;

² Chaque critère doit être précisé explicitement dans la lettre d'intention.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

- Le temps que la personne candidate dédie actuellement à la pratique clinique ;
 - La confirmation que la personne candidate maintiendra des activités cliniques tout au long du projet ;
 - La description de son expérience en recherche, le cas échéant.
- 8.2. Lettre d'appui de la personne membre régulière du REPAR, détaillant et confirmant la pertinence de son rôle et son expertise pour la réalisation du projet, ainsi que son soutien scientifique tout au long du projet.
- 8.3. Lettre d'appui du milieu clinique dans lequel le projet proposé sera réalisé, témoignant de son engagement à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique).

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA LETTRE D'INTENTION

1. Faisabilité :
 - A. Faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participant(e)s (recrutement), du montant, de l'échéancier et de la durée de la subvention.
 - B. Prévisions budgétaires réalistes et ventilation budgétaire adéquate.
2. Réseautage :
 - A. Expertises cliniques et scientifiques complémentaires.
 - B. Projet clinique en équipe avec une ou des personnes cliniciennes. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'une personne clinicienne ou d'un groupe de personnes cliniciennes appuyées par une ou des personnes chercheuses du REPAR.
3. Arrimage avec les priorités du REPAR (voir page 1) et les objectifs du programme OPPQ-REPAR :
 - A. Pertinence du projet par rapport à la mission et aux priorités du REPAR.
 - B. Pertinence du projet par rapport au programme OPPQ-REPAR.
 - C. Effet structurant du projet pour le REPAR.

PRÉSENTATION DES LETTRES D'INTENTION

Les lettres d'intention dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des lettres d'intention](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :



Réseau thématique soutenu par le FRQS

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une lettre d'intention** de **deux (2) pages maximums** dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2,54 cm (1 po)
- Les lettres de la personne candidate, de la personne membre régulière du REPAR et du milieu clinique (point 9 des critères d'admissibilité)
- Une ventilation du budget et un échéancier (1 page maximum)

** La lettre d'intention doit présenter, de façon claire et explicite, les éléments suivants :

- Les objectifs du projet.
- La population ciblée (critères d'inclusion et d'exclusion).
- Un résumé de la méthodologie proposée incluant le plan d'analyse.
- La faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles ainsi que de l'échéancier et du budget.
- La complémentarité et la pertinence des expertises cliniques et scientifiques des membres de l'équipe de recherche pour la réalisation du projet.
- La complémentarité de l'expertise clinique et de recherche du tandem chercheur(-euse) — clinicien(ne) (personne candidate).
- L'arrimage avec les objectifs stratégiques du REPAR et les objectifs du programme.
- La justification du financement du projet en fonction de son impact dans les milieux de pratique.
- Le plan de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.

Les CV de toutes les personnes membres de l'équipe **doivent être mis à jour dans leur profil de membre du REPAR via l'extranet du REPAR**. Seuls les CV des personnes invitées (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les personnes chercheuses, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG, est accepté.

Le CV des personnes cliniciennes doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.



Réseau thématique soutenu par le FRQS

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par la personne présidente du comité d'évaluation et les représentant(e)s de l'OPPQ. Les lettres d'intention acheminées au comité d'évaluation seront toutes admissibles. Ce comité est composé par des personnes membres régulières ou associées du REPAR ainsi que par une personne représentante de l'OPPQ. La décision de ce comité sera envoyée quatre à six semaines après le dépôt de la lettre d'intention. Les personnes candidates dont la lettre aura été acceptée recevront des informations plus détaillées pour soumettre leur demande complète dans un délai d'environ six semaines.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le financement du REPAR dédié à ce programme dépendra du budget disponible provenant du FRQS.

Le montant maximal est de 20 000 \$ (10 000 \$ OPPQ + 10 000 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux ans, débutant à la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 10 000 \$ pour un budget demandé de 20 000 \$, soit la portion de l'OPPQ, peut être alloué à la personne candidate ou aux personnes cliniciennes afin de libérer ces personnes de certaines de leurs activités cliniques courantes pour qu'elles effectuent des tâches relatives au projet de recherche.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE RÉCIPiendaIRE (après l'octroi de la subvention)

1. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé au ou à la personne candidate ;
2. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue Physio-Québec, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ou enregistrer un webinaire pour le programme de formation continue de l'OPPQ axé sur le transfert des connaissances dans les trois mois suivant la fin du projet ;
3. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou de publications des résultats du projet subventionné ;
4. Réaliser le projet dans les 24 mois (deux ans) suivant le versement de la subvention **sans possibilité de prolongation** ;
5. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Un rapport financier est exigé au 31 mars de chaque année. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques, telles que les abrégés, les communications, les articles et les subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, la personne



Réseau thématique soutenu par le FRQS

réceptiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet ;

6. Participer aux activités scientifiques et de diffusion de connaissances du REPAR.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION POUR L'ANNÉE 2024-2025

Les lettres d'intention doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **22 janvier 2024 à 8 h**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).